

Mise en ligne : 05/09/2023



République Française
Département de Haute-Savoie
COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-SIXT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

D2023-02 | Adoption du règlement intérieur du CCAS

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023

à 18h00 en la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Didier LATHUILLE, maire.

Date de la convocation : 29 août 2023

Présents : Jean-Paul BARNIER, Cécile DUPONT, André DUPERTHUY, Françoise DURAND, Ghislaine FAVRE-LORRAINE, Odile LARUAZ, Didier LATHUILLE, Dominique MASSON et Gérard PERILLAT-MERCEROT formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Cécile BASTARD-ROSSET, Colette BASTARD-ROSSET, Carole CLEMENT, Béatrice COLLOMB-CLERC, Véronique FONTAINE et Jean-Luc VINDRET

Secrétaire de séance : Ghislaine FAVRE-LORRAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article son article L. 2121-8,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-19 et R. 123-20,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration du CCAS d'établir son règlement intérieur dans un délai de 6 mois suivant l'installation du Conseil d'administration,

Considérant que ce règlement intérieur s'impose aux administrateurs du Conseil d'administration dès son adoption,

Ainsi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'administration,

- **Approuve** le règlement intérieur du Conseil d'administration annexé à la présente délibération.

Saint-Jean-de-Sixt, le 5 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Ghislaine FAVRE-LORRAINE

Le Président du CCAS,
Didier LATHUILLE

